

Réseau femmes et politique municipale de la Capitale-Nationale

Balises de fonctionnement

1. *Objectif du document*

Les objectifs du présent document sont :

- Poser les balises du Réseau femmes et politique municipale de la Capitale-Nationale;
- Déterminer le mode de fonctionnement du réseau;
- Établir le rôle et les obligations des membres du réseau.

2. *Mission et objectifs du Réseau femmes et politique municipale de la Capitale-Nationale:*

La mission du Réseau femmes et politique municipale de la Capitale-Nationale est :

- Amener les femmes qui ont un intérêt pour la politique municipale à effectuer le saut en politique et les élues municipales en poste à s'y maintenir en favorisant leur réseautage et en les outillant et ce, dans le but d'augmenter le nombre d'élues municipales dans la région de la Capitale-Nationale.

Les objectifs du Réseau femmes et politique municipale de la Capitale-Nationale sont :

- Soutenir les élues municipales afin qu'elles puissent exercer pleinement leur rôle;
- Favoriser le partage et les échanges entre les femmes élues municipales ou celles qui sont intéressées par la politique municipale;
- Faire connaître les activités du Réseau femmes et politique municipale de la Capitale-Nationale et les résultats de ses actions à la population, aux partis et aux équipes politiques.

3. *Déclaration de principes*

- L'adhésion au Réseau femmes et politique municipale de la Capitale-Nationale est volontaire;
- Le réseau est non partisan;
- Le réseau respecte les femmes dans leur diversité;
- Le réseau adhère aux valeurs féministes d'égalité, de parité, d'équité, de partage et de justice sociale;
- Le réseau croit en l'importance de mesures spécifiques destinées aux femmes;
- Le réseau préconise un fonctionnement démocratique;
- Le réseau favorise un mode décisionnel collectif.

4. *Membres*

4.1 Membership

Peuvent être membres, les personnes de la région de la Capitale-Nationale suivantes :

- Les femmes ayant un intérêt pour la politique municipale (candidates potentielles, femmes ayant déjà posé leur candidature, élues municipales, femmes ayant déjà été élues municipales et femmes élues au sein d'un conseil de bande).

Peuvent participer aux activités du Réseau femmes et politique municipale de la Capitale-Nationale sans être membres :

- Les représentantes d'organismes ou d'associations oeuvrant auprès des femmes en politique municipale de la région de la Capitale-Nationale ou d'autres régions;
- Les élues municipales des régions du Québec autres que la Capitale-Nationale.

Les femmes ayant un intérêt pour la politique municipale de la région de la Capitale-Nationale peuvent bénéficier d'une période d'essai et participer à deux activités du Réseau femmes et politique municipale de la région de la Capitale-Nationale sans en devenir membres. Après cette période, il leur sera obligatoire de devenir membre pour continuer de participer aux activités du réseau.

4.2 Rôles, devoirs et responsabilités des membres

- Les membres du Réseau femmes et politique municipale de la Capitale-Nationale s'engagent à respecter les présentes balises de fonctionnement et adhèrent, par conséquent, à la déclaration de principes.
- Les membres sont à la base-même du réseau. Elles en constituent la force et c'est pourquoi leur implication est nécessaire au bon fonctionnement du réseau.

4.3 Modalité d'adhésion

La membre doit compléter le formulaire d'adhésion, signer le document *Balises de fonctionnement* et faire parvenir le tout au comité de soutien pour admission et ce, accompagné d'un chèque acquittant le montant de l'adhésion.

4.4 Retrait d'une membre

Toute membre peut se retirer du Réseau femmes et politique municipale de la région de la Capitale-Nationale en le signifiant verbalement ou par écrit au comité de soutien du réseau.

5. Gestion des ressources financières et matérielles

Le comité de coordination du Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (Portneuf-Québec-Charlevoix) (RGF-CN) est responsable de la gestion du budget des projets liés au Réseau femmes et politique municipale de la Capitale-Nationale. Ce dernier est composé de sept groupes membres du RGF-CN et de la coordonnatrice et est responsable de la bonne marche et de la gestion générale de l'organisme.

Le comité de soutien du réseau avise le RGF-CN par rapport à la partie du budget réservée aux activités du réseau, tout en s'assurant du respect des exigences des bailleurs de fonds et du RGF-CN.

En cas de désaccord entre le comité de coordination du RGF-CN et le comité de soutien du réseau, la responsable du Réseau femmes et politique municipale de la Capitale-Nationale pour le RGF-CN est chargée de faire le lien entre la coordonnatrice du RGF-CN et le réseau.

La démarche suivante est prévue :

La responsable du Réseau femmes et politique municipale de la Capitale-Nationale et la coordonnatrice se rencontrent afin de tenter de dénouer la situation.

Si le désaccord persiste, la coordonnatrice et la responsable du Réseau femmes et politique municipale de la région de la Capitale-Nationale rencontrent le comité de coordination du RGF-CN afin de discuter de la situation et de trouver un terrain d'entente. Une proposition du comité de coordination du RGF-CN est soumise au comité de soutien du réseau.

Si la proposition du comité de coordination du RGF-CN est refusée par le comité de soutien du réseau, une rencontre est organisée entre les deux parties.

Si le désaccord persiste, c'est le comité de coordination du RGF-CN qui tranchera, puisque c'est lui qui possède la responsabilité légale de l'administration des subventions accordées au Réseau femmes et politique municipale de la Capitale-Nationale.

6. Réunions des membres

Le Réseau femmes et politique municipale de la région de la Capitale-Nationale favorise les contacts informels entre ses membres. Ces dernières constituent la richesse du réseau.

6.1 Réunion annuelle

La réunion annuelle permet :

- Aux membres de décider des changements à apporter aux *Balises de fonctionnement* et de se prononcer sur toute consultation du comité de soutien du réseau quant aux actions à mener et aux stratégies à mettre de l'avant pour la poursuite de la mission du réseau;
- Aux membres du comité de soutien du réseau de faire état des activités et des dossiers aux membres du réseau.

6.1.2 Prise de décisions et quorum

Chaque personne présente a droit de parole mais seules les membres ont droit de vote.

Les décisions des membres du Réseau femmes et politique municipale de la Capitale-Nationale sont préférablement prises par consensus. Lorsque cela s'avère impossible, elles sont prises à la majorité simple (50% plus un).

Le quorum est constitué des membres présentes.

7. Comité de soutien du réseau

7.1 Composition du comité

Le comité est composé d'un minimum de douze (12) membres. Des sièges sont réservés pour des femmes élues en provenance de chacune des villes suivantes : Ville de Québec, St-Augustin-de-Desmaures et l'Ancienne-Lorette, de chacune des MRC suivantes: Charlevoix, Charlevoix Est, Île d'Orléans, Côte-de-Beaupré, Portneuf et Jacques-Cartier et d'un conseil de bande sur le territoire de la région. De même, deux sièges sont réservés pour des femmes ayant un intérêt pour la politique municipale.

Deux sièges non votants sont prévus : un pour le RGF-CN et un pour une personne ressource.

Toute femme intéressée à faire partie du comité de soutien du réseau peut le faire.

7.2 Rôle du comité

Le comité a un rôle de coordination du réseau. Il peut notamment s'acquitter des tâches suivantes :

- Convoquer et animer la rencontre annuelle;
- Préparer le contenu de la rencontre annuelle;
- Consulter les membres;
- Coordonner les décisions prises par les membres en réunion annuelle notamment en ce qui concerne la mise en place des activités du Réseau femmes et politique municipale de la Capitale-Nationale et des stratégies d'action à élaborer;
- Fixer le montant de la cotisation annuelle;
- Assurer les représentations extérieures;
- Créer des comités de travail et s'adjoindre les personnes-ressources;
- Choisir une porte-parole si nécessaire;
- Aviser le comité de coordination du RGF-CN sur les questions de budget pour les activités du réseau.

7.3 Nombre de réunions

Le comité de soutien se réunit autant de fois qu'il est nécessaire.

7.4 Quorum et prise de décisions

Le quorum est fixé au tiers des postes occupés ou un minimum de quatre personnes.

Les décisions sont prises de manière consensuelle. Si le consensus s'avère impossible, la décision est prise à la majorité simple (50% plus un).

7.5 Retrait des membres

Un membre peut décider de se retirer en tout temps en avisant le comité de soutien du réseau verbalement ou par écrit.

7.6 Rémunération

Les membres du comité de soutien du réseau ne sont rémunérées d'aucune façon pour leur engagement.

Signature de la membre

Date